

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 833 – 16/09/2020

Descriptif

Objet	:	Construction d'un immeuble pour séniors, Chevrens, Anières
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142)
Type de procédure	:	Concours de projets d'architecture, en procédure sélective à 1 degré afin de retenir environ 10 candidats. Le 2 ^{ème} degré est un concours anonyme selon SIA 142
Mandat	:	Architecte
Date de publication dans la FAO	:	14 septembre 2020
Délai de rendu	:	13 octobre, 15h59
Adjudicateur	:	Fondation pour la commune d'Anières pour le logement, Mairie d'Anières, rte de la Côte d'orl, 1247 Anières
Organisateur	:	H. Basset et B. Reich, Avenue Ernest-Hentsch 7, 1207 Genève
Inscription	:	Pas le dépôt d'un dossier de candidature
Simap	:	No de publication : 1153493

Documents téléchargeables sur le site Simap

Communauté de soumissionnaires :

Admise

Jury :

Président

M. Jean-Marc Comte, architecte dipl. EPFL - SIA (indépendant du maître de l'ouvrage)

Membres professionnels indépendant du maître d'ouvrage

M. Christian Foehr, architecte dipl. EAUG - SIA

M. Fabio Fossati, architecte dipl. EPFL - SIA AGA

Mme Romaine de Kalbermatten, architecte dipl. EPFL - SIA

Mme Marie-Laure Naville, architecte dipl. EAUG - SIA

Membres non professionnels dépendants du maître d'ouvrage

Mme Denyse Barbezat, membre de la Fondation

M. Giuseppe Ricciuti, membre de la Fondation

M. Jean-Marc Thierrin, membre de la Fondation

Suppléants professionnels indépendants du maître d'ouvrage

M. Hervé Basset, architecte dipl. EAUG - SIA

M. Jean-Luc Schneeberger, architecte dipl. EPFL

Suppléant non professionnel dépendant du maître d'ouvrage

Mme Dominique de Saint-Pierre, membre de la Fondation

Spécialistes-conseils (experts)

Mme Sylviane Kelleneberger, architecte, Service des monuments et des sites

Bertrand Reich, avocat

Anne Bosshard, responsable urbanisme et projets, commune d'Anières

Critères de sélection :

Les dossiers seront jugés sur la base des critères suivants:

- | | |
|---|-----|
| 1. Compréhension de la problématique | 50% |
| 2. Références du candidat | 30% |
| 3. 3. Organisation générale du candidat | 20% |

Critères d'appréciation	: 1. Concept architectural et intégration dans le site - Respect de la qualité du site et du règlement du plan de site - Polyvalence typologique (évolutivité et qualité fonctionnelle des logements) - Qualité des espaces collectifs intérieurs - Aménagements extérieurs, prolongement extérieur des logements - Relation entre espace public et privé 2. Concept constructif et économique du bâtiment - Rationalité du concept constructif - Economie de réalisation - Economie d'exploitation - Conformité du projet par rapport aux exigences légales et réglementaires - Respect des exigences de sécurité 3. Concept environnemental - Ecologie du projet avec un concept simple et efficace s'intégrant dans un principe de développement durable
Somme des prix	: Conformément au règlement SIA 142 et à la ligne directrice « Détermination de la somme globale des prix » révisé en juin 2015, la somme globale des prix, mentions et indemnités s'élève à CHF 100'000.- HT.

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de la mise en concurrence	: Concours SIA 142
Remarques sur le concours	: La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

Avis de la CCAO



Distribution	: Aux membres des membres Fondation pour la commune d'Anières pour le logement, Mairie d'Anières, rte de la Côte d'or1, 1247 Anières, (a.bosshard@anieres.ch) H. Basset et B. Reich, Avenue Ernest-Hentsch 7, 1207 Genève, (hb@hbexpertimmo.ch)
---------------------	---